

# BB 19



**DU JEUDI 29 MAI  
AU DIMANCHE 1ER JUIN 2025**



**UN ÉVÈNEMENT  
POUR FAIRE  
LA FÊTE !**

**LES BREIZH BROTHERS**

**CET ÉVÈNEMENT, DEvenu UNE VÉRITABLE  
TRADITION POUR BEAUCOUP, VOUS PROMET UN  
MOMENT D'EXCEPTION PLACÉ SOUS LE SIGNE DE  
LA CAMARADERIE, DE LA DÉCOUVERTE ET DANS  
LE PUR ESPRIT BIKERS**



**VANNES BRETAGNE CHAPTER FRANCE**





# HÉBERGEMENT



La Bretagne Sud est une destination de rêve, vivante et attractive. Elle attire par ses couleurs, ses lumières et la diversité de ses paysages.

Près du site mégalithique de Carnac, entre la presqu'île de Quiberon et la Ria d'Étel, à Erdeven plages, notre domaine de 10 ha, calme et reposant avec un accès direct qui permet d'atteindre à travers les dunes, une immense plage de sable fin.

## Des équipements:

- Piscine chauffée, couverte .
- Toboggans aquatiques
- Courts de tennis .
- Terrains de beach volley
- Terrain multisports .
- Terrains de pétanque
- Tables de ping-pong
- Parcours sportif .
- Mini-golf





# PROGRAMME



## JEUDI

**A partir de 15H00** : Accueil des participants directement sur le site

- Parking motos par couleur
- Remise des chambres ( draps et serviettes fournis)
- Remise des packs de bienvenue

Détente sur le site ou vous pourrez profiter de nombreuses activités (le bar sera ouvert dès 15h00)

**A partir de 19h30** : Apéritif suivi du repas et d'une soirée dansante animée par un DJ;  
(Briefing sécurité 17h30)



## VENDREDI

Après le petit déjeuner, RUN "TERRE"  
ou RUN "MER" par groupe de 50 motos  
LE SAMEDI Mêmes horaire que le vendredi  
mais on inverse les groupes !

**RUN MER direction Quiberon (demi-journée)**

**Départ à 8h50 - 9h00 pour 102 kms**

Partons à la découverte de la conserverie "La Belle Iloise" à Quiberon en passant par la côte sauvage et son littoral.

**RUN MER direction Port Louis (demi-journée)**

**Départ à 8h50 - 9h00 pour 105 kms**

Direction de "Port Louis" en passant par le Pont LOROIS jusqu'à la citadelle de Port Louis. Le retour se fera en passant par ETEL.

**Le repas du midi se fera sur le site de Keravel puis on inverse les groupes pour les balades de l'après midi**

## SAMEDI

**RUN TERRE**

**Départ à 8h45-8h55 pour 174 kms**

Partons à la découverte de Saint Anne D' AURAY avec une pause à la basilique et la bénédiction des motos, pour ensuite aller rejoindre notre lieu de restauration chez "OSCAR".

Après le déjeuner direction de la concession HD de VANNES pour une pause et quelques emplettes, puis nous reprendrons la route en passant à côté de l'aérodrome de Vannes- Meucon, puis l'étang de la forêt , pour rejoindre le site de Keravel.

**SAMEDI A partir de 19h30**  
Apéritif ; Remise des trophées Chapters suivi  
d'une soirée dansante animée par un DJ

## DIMANCHE

**A partir de 8h00 et jusqu'à 13h00** Petit déjeuner et Brunch pour les participants

**VANNES BRETAGNE CHAPTER FRANCE**

**VENDREDI A partir de 19H00** Apéritif puis  
repas et soirée dansante animée par un  
DJ.





# FICHE INSCRIPTION



## INFORMATIONS

### PILOTE

Nom

Prénom

Email

Portable

CHAPTER

Moto

Je suis safety ou Road Captain dans mon chapter et souhaite participer à la sécurité

Je suis medecin, infirmier, secouriste...

PASSAGER  PILOTE  (Merci de cocher la case)

Nom

Prénom

Email

Portable

Moto

## TARIF ET RÉGLEMENT

| Tarif comprenant l'hébergement pour trois nuits , les activités, les repas , les soirées | DATES                             | TARIF/PER SONNE | NBRE | TOTAL |
|--|-----------------------------------|-----------------|------|-------|
| FORMULE FULL PACK  | Jeudi 29 Mai au Dimanche 1er Juin | 350€            |      |       |
| FULL PACK SINGLE (limité à 20chambres)   | Jeudi 29 Mai au Dimanche 1er Juin | 440€            |      |       |

**DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS (voir rubrique nformations)**

Eventuelles préférences pour la cohabitation et précisez également les allergies alimentaires

## MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Par **CHÈQUES** : En une fois ou avec paiement échelonné, Joindre les 4 chèques en même temps datés du jour de l'envoi. Encaissement le 25 de chaque mois, de janvier à avril - Solde en avril 2025

Inscription + chèques à l'ordre du "BREIZH BROTHERS HD " à retourner à : Jacques JOUNEL (inscriptions prises en compte à réception du règlement) à l'adresse suivante : Jacques Jounel - BB19- 2 rue des Genêts - 44110 Saint Aubin des Châteaux

**Conditions de remboursement: 50% jusqu'au15 Avril , passée cette date aucun remboursement envisageable sauf remplacement par un autre participant**

"Chaque participant se doit d'être à jour de ses assurances & autres cotisations ; respecte le code de la route & circule sous sa propre responsabilité. En cas d'accident, en aucun cas le participant ne pourra être tenu pour responsable les membres des Breizh Brothers HD et/ou les accompagnants de ce circuit."

lu et approuvé

Date et signature



# INFORMATIONS IMPORTANTES

## INSCRIPTIONS:

Afin de recevoir un maximum de Chapters, des places garanties sont mises en place par Chapter. **Rapprochez-vous de votre Chapter Director pour et avant de vous inscrire.**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS suivant les quotas AVANT LE 31 JANVIER 2025**, au delà suivant les places disponibles sans quota.

A réception, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte. Un mail de confirmation de votre inscription vous sera adressé à réception de votre règlement.

## ANNULATION / REMBOURSEMENTS:

En cas de désistement du ou des participants, les remboursements ne seront possibles qu'à hauteur de 50% jusqu'au 15 avril. Passée cette date, aucun remboursement ne sera envisageable. Exception faite en cas de remplacement du ou des participants concernés

## LE LOGEMENT



Votre inscription vaut également pour acceptation des conditions d'hébergement en formule hôtellerie suivantes : Chambres doubles avec salle de bain et pour Single avec salle de bains partagée pour 2 chambres.

L'organisation se réserve la liberté d'affecter les chambres en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. **Attention les chambres singles sont limitées à 20 chambres.**

Concernant le partage de chambres (double), merci de nous faire part de vos affinités.

Nous essayerons d'y répondre dans la mesure du possible mais sans garantie

## RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS



|                     |                                |                |
|---------------------|--------------------------------|----------------|
| Raymond Lavaud :    | raymond.lavaud@gmail.com       | 06 73 71 22 53 |
| Laurent Bihouée :   | laurent.bihouee@wanadoo.fr.    | 06 42 14 02 79 |
| Jacques Jounel :    | papyjacknocf@orange.fr         | 06 32 91 42 33 |
| Yohann Morisot :    | breizh202@aol.com              | 06 75 00 32 57 |
| Yvon Dalibert :     | yvon.dalibert@gmail.com        | 06 20 50 41 41 |
| Christian Audouard: | cricri@numerique-diffusion.com | 06 78 01 60 51 |



# RÈGLEMENT DE SORTIE



La participation à cette manifestations est subordonnée à la détention par chaque pilote d'un permis de conduire en cours de validité, d'une assurance à jour et de la carte grise du véhicule. Elle engage également chaque participant à respecter le code de la route. Chaque moto devra être équipée d'autant de gilets de sécurité que de personnes sur la moto.

Les déplacements se dérouleront en groupe. La tête du convoi sera assurée par un Roadcaptain accompagné d'un Safety Officer en serre-file. **La conduite en convoi nécessite le respect des règles suivantes :**

- \*Rouler en quinconce ou en file indienne en respectant la distance de sécurité,
- \*En cas de panne ou de problème sur la moto vous précédant, la doubler, ne pas s'arrêter et poursuivre sa route dans le groupe,
- \* Il est interdit de quitter le convoi.



## Consignes particulières :

- Un briefing « Sécurité » sera assuré avant chaque départ par le Safety ou le Roadcaptain,
- En cas de panne ou de problème nécessitant un arrêt immédiat, lever le bras, serrer à droite, mettre les feux de détresse et attendre la prise en charge par le Safety. Les autres pilotes derrière, vous doubleront sans s'arrêter.
- Rester courtois et poli envers les usagers de la route et les piétons, le convoi ne doit en aucun cas troubler l'ordre public.
- Il est rappelé qu'il appartient à chacun de veiller de ne pas consommer de stupéfiants, d'alcool outre ce que la loi autorise.

**En cas de non-respect de ces consignes, les organisateurs se réservent le droit de vous exclure de la concentration et se dégagent de toutes responsabilités quant à vos actes ou incidents dont vous seriez à l'origine.**

le .....

Signature précédée de « Lu et approuvé »